

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE
DU VAR**

**Numéro 92 Spécial
Publié le 3 janvier 2018**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAR

SOMMAIRE du N° 92 Spécial Publié le 3 janvier 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU VAR

- Arrêté préfectoral 2017/001 du 02 janvier 2018 portant subdélégation de signature au sein de la Direction départementale de la protection des populations du Var



PRÉFET DU VAR

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

**ARRÊTÉ DDPP/2018/001 du 02 janvier 2018
portant subdélégation de signature
au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Var**

Le directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017, portant nomination de M. Serge JACOB secrétaire général de la préfecture du Var ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} janvier 2010, nommant Madame Marie-Claire MARGUIER, Directrice départementale de la protection des populations du Var ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-139 du 14 décembre 2016 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Var ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Joël BONARIC directeur départemental adjoint de la protection des populations ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/101 /PJI du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/102 /PJI du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et pour les marchés publics et accords-cadres passés par sa direction ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à Madame Natacha TRANI, Inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes chef du pôle "consommation" de la direction départementale à l'effet de signer :

- l'octroi des congés annuels des agents du pôle consommation de la protection des populations du Var en application de l'article 1^{er} a) de l'arrêté du 31 mars 2011 ;
- tous actes, documents administratifs, rapports, correspondances dans les domaines prévus par l'article 5 de l'arrêté préfectoral d'organisation de la direction départementale de la protection des populations visé ci-dessus et dans les domaines relevant des attributions du pôle consommation, à l'exception de ceux visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2017/101/PJI du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article, deuxième tiret, est exercée par Monsieur Fabrice BOURGUET, Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Article 2 : délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé SCHIL, attaché principal d'administration, Chef du pôle "établissements recevant du public" de la direction départementale, à l'effet de signer :

- l'octroi des congés annuels des agents du pôle en application de l'article 1^{er} a) de l'arrêté du 31 mars 2011 ;
- tous actes, documents administratifs, rapports, correspondances dans les domaines prévus par l'article 4 de l'arrêté préfectoral d'organisation de la direction départementale de la protection des populations visé ci-dessus et dans les domaines relevant des attributions du pôle, à l'exception de ceux visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2017/101/PJ du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var et des notifications des avis défavorables des commissions de sécurité et d'accessibilité.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article, deuxième tiret, est exercée par Madame Marie-Thérèse CAPARROS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 5 : délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul NAUDY, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du pôle "alimentation" de la direction départementale, à l'effet de signer :

- l'octroi des congés annuels des agents de sa mission en application de l'article 1^{er} a) de l'arrêté du 31 mars 2011 ;
- tous actes, documents administratifs, rapports, correspondances dans les domaines prévus par l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'organisation de la direction départementale de la protection des populations visé ci-dessus et dans les domaines relevant des attributions du pôle alimentation, à l'exception de ceux visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2017/101/PJI du 29/12/2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article, deuxième tiret, est exercée par Madame Marie-Dominique DUBRULLE, Inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'exception des actes de gestion des ressources humaines et de ceux qui requièrent la qualité de vétérinaire inspecteur, et par Madame Sophie STRUGAR, Inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, pour les actes qui requièrent la qualité de vétérinaire inspecteur.

Article 6 : délégation de signature est donnée à Madame Sophie STRUGAR, Inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef du pôle "animaux et environnement" de la direction départementale à l'effet de signer :

- l'octroi des congés annuels des agents de sa mission en application de l'article 1^{er} a) de l'arrêté du 31 mars 2011 ;

- tous actes, documents administratifs, rapports, correspondances dans les domaines prévus par l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'organisation de la direction départementale de la protection des populations visé ci-dessus et dans les domaines relevant des attributions de la mission SPAE, à l'exception de ceux visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2017/101/PJI du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Joël BONARIC, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article, deuxième tiret, est exercée par Monsieur Jean-Paul NAUDY, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.

Article 7 : l'arrêté DDPP/2017/036 en date du 21 février 2017 portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la protection des populations du Var est abrogé.

Article 8 : le directeur départemental adjoint de la protection des populations du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Le directeur départemental adjoint



Joël BONARIC